



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 35-F
27 janvier 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 3.0

SÉANCE PLÉNIÈRE

Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique

PROPOSITIONS CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

On trouvera dans le document ci-joint les projets de résolutions et les projets de propositions suivants:

Point de l'ordre du jour

a) Projets de résolutions

Résolution 1	Libéralisation et environnement commercial concurrentiel	2.0
Résolution 2	Encourager le développement de l'infrastructure de l'information dans les pays en développement	3.2
Résolution 3	Réforme du marché dans le domaine de l'infocommunication	2.0
Résolution 4	Mobilisation des ressources pour un développement plus rapide des télécommunications	4.1
Résolution 5	Coopération entre l'UIT/BDT et les organisations régionales	2.3

b) Projets de propositions

3.3

Projet de proposition 1	Noeuds de transit pour autoroutes de l'information ATM
Projet de proposition 2	Services mobiles mondiaux de communication personnelle
Projet de proposition 3	Passerelles internationales à Ernakulam, Jalandhar, Kanpur, Gandhi Nagar, Bangalore et Hyderabad

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

APT/35/1

PROJET DE RÉSOLUTION [APT-1]

LIBÉRALISATION ET ENVIRONNEMENT COMMERCIAL CONCURRENTIEL

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, Malte, 23 mars-1er avril 1998),

considérant

- a) que le secteur des télécommunications se caractérise par une mondialisation rapide et une évolution orientée vers le marché;
- b) que cette évolution a donné la possibilité de proposer toute une nouvelle gamme de services aux clients afin de répondre à leurs besoins;
- c) que, pour de nombreux pays, la fourniture universelle de services de télécommunications de base revêt un caractère de priorité,

reconnaissant

- a) que les télécommunications correspondent à un des besoins fondamentaux de la vie et qu'il y a lieu de respecter l'engagement pris d'assurer un service universel;
- b) que de nombreux pays en développement n'ont pas été en mesure de profiter pleinement des bienfaits de cette évolution technologique;
- c) que bien que de nombreux pays aient pris les mesures voulues pour libéraliser leur politique en matière de télécommunications, il n'en reste pas moins nécessaire de poursuivre la libéralisation du secteur des télécommunications;
- d) que l'absence d'un environnement commercial concurrentiel est une des principales raisons qui expliquent la sous-utilisation des installations de télécommunication dans les pays en développement;
- e) que de nombreux pays en développement rencontrent des difficultés pour mobiliser les fonds nécessaires pour assurer des services de télécommunication dans les zones rurales et les zones mal desservies,

décide

- 1 d'encourager tous les pays, particulièrement les pays en développement, à continuer de prendre les mesures voulues pour libéraliser leur politique en matière de télécommunications;
- 2 de faire appel à l'UIT, à la Banque mondiale, aux institutions financières, aux organisations internationales et régionales concernées pour qu'elles apportent toute l'assistance possible aux pays afin d'accélérer le processus de libéralisation du secteur des télécommunications et afin qu'ils mettent en oeuvre des projets appropriés dans le domaine des télécommunications;
- 3 d'exhorter tous les pays à mettre en place et à améliorer un environnement commercial concurrentiel afin de faciliter l'expansion et l'utilisation des installations de télécommunication dans leurs pays;
- 4 de recommander instamment aux fournisseurs de services dans le domaine des télécommunications de coopérer étroitement afin de faciliter la fourniture, à des prix abordables, de services de télécommunication dans les zones rurales et dans les zones mal desservies.

APT/35/2

PROJET DE RÉSOLUTION [APT-2]

**ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE
DE L'INFORMATION DANS LES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, Malte, 23 mars-1er avril 1998),

considérant

- a) qu'il est essentiel de mettre en place une infrastructure mondiale de l'information (GII) afin d'assurer une croissance sociale et économique soutenue;
- b) qu'une solide infrastructure nationale de l'information constituera la pierre angulaire sur laquelle bâtir la GII,

reconnaissant

- a) que la GII procurera d'importants avantages aux pays tant développés qu'en développement;
- b) qu'il s'agit d'une tâche considérable et permanente qui ne peut être menée à bien sans la participation active de toutes les parties concernées;
- c) que plusieurs initiatives et activités sont actuellement en cours et que bon nombre se déroulent parallèlement;
- d) que la GII peut intégrer toutes ces activités et initiatives,

décide

- 1 que les pays doivent prendre les mesures appropriées pour mettre en place une infrastructure nationale de l'information et promulguer des politiques nationales la concernant;
- 2 que le secteur privé devrait être encouragé à jouer un rôle de premier plan dans la création de la GII en installant les réseaux nécessaires et en renforçant l'utilisation des techniques de télécommunications et d'information;
- 3 que les organisations régionales et mondiales doivent continuer de coopérer les unes avec les autres afin d'accélérer le processus de mise en place de l'infrastructure de l'information.

APT/35/3

PROJET DE RÉSOLUTION [APT-3]

RÉFORME DU MARCHÉ DANS LE DOMAINE DE L'INFOCOMMUNICATION

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, Malte, 23 mars-1er avril 1998),

considérant

- a) qu'au XXI^e siècle, l'infocommunication jouera un rôle majeur dans le développement socio-économique, dans les relations commerciales et dans le travail administratif de l'Etat;
- b) que la convergence des techniques des télécommunications, de l'informatique et de la radiodiffusion continue d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'applications et d'activités commerciales;
- c) qu'afin de réaliser pleinement cet énorme potentiel, il est important, en cette époque de profonde concurrence commerciale, d'avoir une vision commune de la politique de l'infocommunication;
- d) qu'il convient d'élaborer des politiques qui permettent de favoriser la réforme afin de renforcer la concurrence commerciale, en facilitant l'interconnexion entre les réseaux, l'évolution technologique, l'utilisation des réseaux, la réduction des coûts dans un environnement multimédia,

reconnaissant

- a) que de nombreux pays en développement n'ont pas encore commencé à se préparer à faire face à la concurrence accrue dans le domaine de l'infocommunication;
- b) que plusieurs initiatives doivent être prises par les pouvoirs publics pour faciliter la concurrence commerciale;
- c) que ces initiatives doivent aboutir à une plus grande participation du secteur privé à l'élaboration et à l'application de l'infocommunication,

décide

- 1 que des plans d'action appropriés doivent être établis et mis en oeuvre afin d'obtenir une réforme progressive du marché au niveau national, intrarégional et interrégional;
- 2 qu'il convient d'encourager la tenue de consultations fréquentes entre les divers partenaires concernés au niveau national, régional et mondial.

APT/35/4

PROJET DE RÉSOLUTION [APT-4]

**MOBILISATION DES RESSOURCES POUR UN DÉVELOPPEMENT
PLUS RAPIDE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, Malte, 23 mars-1er avril 1998),

considérant

- a) que le développement des télécommunications dans de nombreux pays en développement souffre du manque de ressources financières, particulièrement d'investissements étrangers;
- b) que les méthodes traditionnelles de financement n'ont pas réussi à assurer la croissance voulue des télécommunications dans les pays en développement,

reconnaissant

- a) que dans de nombreux pays, le secteur des télécommunications ne reçoit pas le rang voulu de priorité dans la répartition des crédits budgétaires;
- b) que le secteur des télécommunications assure un fort taux de rendement aux investissements et qu'à la différence d'autres secteurs, les périodes de cash flow sont plus courtes mais que le financement assuré par les institutions financières dans le secteur des télécommunications est relativement faible;
- c) que des méthodes pratiques et rapides sont nécessaires pour mobiliser les fonds destinés au secteur des télécommunications,

décide

- 1 qu'il conviendrait de s'efforcer de créer et de développer de nouveaux marchés aux niveaux national, régional et global;
- 2 qu'il conviendrait d'encourager les investissements en nature et de rechercher des systèmes novateurs tels que le BOT, le BTO, le BLT pour financer le développement des télécommunications;
- 3 que les administrations devraient continuer de prendre les mesures nécessaires pour rendre le secteur des télécommunications plus attirant pour les investisseurs;
- 4 qu'il devrait y avoir un dialogue permanent entre les opérateurs de télécommunication et les organismes de financement pour élaborer des projets attirants au plan commercial;
- 5 qu'il faudrait s'efforcer d'écourter les cycles de financement et d'exécution des projets.

APT/35/5

PROJET DE RÉSOLUTION [APT-5]
**COOPÉRATION ENTRE L'UIT/BDT ET
LES ORGANISATIONS RÉGIONALES**

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (La Valette, Malte, 23 mars-1er avril 1998),

considérant

- a) que les organisations régionales de télécommunication revêtent pour leurs membres une importance croissante en inscrivant les problèmes régionaux dans des perspectives régionales appropriées;
- b) qu'il est essentiel d'assurer une coopération étroite entre l'UIT/BDT et les organisations régionales de télécommunication pour assurer une exécution efficace des divers projets recensés par la Conférence,

reconnaissant

le rôle des organisations régionales dans la promotion du développement des télécommunications dans leurs régions respectives,

invite

les organisations régionales de télécommunication à coopérer avec l'UIT pour planifier et exécuter les divers projets,

décide

- 1 d'encourager le BDT à échanger des informations sur les projets et les activités envisagés dans les différentes régions de manière à éviter tout chevauchement entre les organisations régionales de télécommunication et le BDT;
- 2 de demander au BDT d'organiser des réunions de coordination avec les organisations régionales de télécommunication pour planifier et exécuter divers projets nationaux, intrarégionaux et interrégionaux.

APT/35/6

**PROPOSITIONS DE PROJETS DE
VIDESH SANCHER NIGAM LIMITED**

Type de Projet	Intrarégional et interrégional
1 Titre:	Noeuds de transit pour autoroutes de l'information ATM.
2 Brève description:	Le plan des noeuds de transit pour autoroutes de l'information ATM qui implique la création de réseaux évolués et l'amélioration des services est établi conformément aux pratiques les plus récentes en matière de télécommunications afin de répondre aux demandes potentielles des services configurables par les usagers, de bandes passantes à la demande, de gestion de réseaux de données, de services multimédias, de réseaux numériques avec intégration des services, etc. et afin d'assurer aux clients davantage de souplesse dans la configuration de leurs communications mondiales.
3 Agent d'exécution:	VSNL.
4 Donateurs potentiels:	Néant (financement assuré entièrement à partir de ressources internes).
5 Buts et objectifs:	Répondre aux demandes potentielles de services configurables par l'utilisateur, de bandes passantes à la demande et assurer aux clients la souplesse voulue pour configurer leurs communications mondiales.
6 Activités:	Mise en place du réseau évolué de noeuds de transit pour autoroutes de l'information ATM.
7 Calendrier:	Achèvement des travaux prévu pour la fin de l'année 2001.
8 Etapes intermédiaires:	Sans objet.
9 Parties concernées:	Néant.
10 Utilisation prévue des résultats:	Services internationaux à valeur ajoutée et téléphonie de base.
11 Domaines d'intervention:	Fourniture de réseaux évolués de télécommunication pour répondre aux besoins de bande passante sur demande, de services multimédias et de services configurables par l'utilisateur.
12 Participation du secteur privé:	Néant.
13 Coût estimatif:	2 770 millions de roupies (77 millions de dollars EU).

APT/35/7

**PROPOSITIONS DE PROJETS DE
VIDESH SANCHER NIGAM LIMITED**

Type de Projet	Intrarégional et interrégional
1 Titre:	Services mobiles mondiaux de communications personnelles (GMPCS).
2 Brève description:	VSNL prévoit de jouer un rôle important dans la fourniture de services mobiles mondiaux. A cet effet, VSNL a investi dans les services mobiles internationaux de communications personnelles par satellite par l'intermédiaire de fournisseurs de services internationaux tels que les services GMPCS Inmarsat-P, IRIDIUM, Globalstar et ASC. VSNL exploiterait et entretiendrait en Inde les passerelles nécessaires à la fourniture des services mobiles ci-dessus.
3 Agent d'exécution:	Exécution effectuée par divers consortiums d'opérateurs de services mobiles et par VSNL en Inde.
4 Donateurs potentiels:	Consortiums des divers systèmes GMPCS.
5 Buts et objectifs:	Assurer aux clients au moyen de satellites des services mobiles mondiaux de communications personnelles.
6 Activités:	Installation et mise en service de stations au sol et de satellites dans le segment spatial.
7 Calendrier:	Achèvement de tous les projets ci-dessus d'ici la fin de 2002.
8 Étapes intermédiaires:	Parmi tous les projets GMPCS, les projets Iridium et ICO en sont au stade de l'exécution.
9 Parties concernées:	VSNL, consortiums des divers systèmes GMPCS.
10 Utilisation prévue des résultats:	Fournir des services mobiles aux clients se déplaçant à travers le monde.
11 Domaines d'intervention:	Segment des clients ayant besoin de services mobiles à l'échelle planétaire.
12 Participation du secteur privé:	Participation de consortiums des divers systèmes GMPCS.
13 Coût estimatif:	10 milliards 800 millions de roupies (300 millions de dollars EU).

APT/35/8

**PROPOSITIONS DE PROJETS DE
VIDESH SANCHER NIGAM LIMITED**

Type de Projet

Interrégional

- | | | |
|----|-----------------------------------|--|
| 1 | Titre: | Passerelles internationales à Ernakulam, Jalandhar, Kanpur, Gandhi Nagar, Bangalore et Hyderabad. |
| 2 | Brève description: | Les passerelles supplémentaires à tous les endroits indiqués ci-dessus à l'intérieur du pays se composent de point d'accès et de stations terriennes qui assurent les services de liaison montante vers les différents pays de destination. Il s'agit de pouvoir répondre aux besoins imposés par la croissance du trafic international et d'assurer une couverture et une pénétration supérieures des centres émetteurs de trafic international dans diverses régions du pays. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan principal d'expansion du réseau assurant les services de base et des services à valeur ajoutée. |
| 3 | Agent d'exécution: | VSNL |
| 4 | Donateurs potentiels: | Aucun (financement assuré entièrement à partir de ressources internes). |
| 5 | Buts et objectifs: | Satisfaire les besoins de développement du trafic international à partir des régions émettrices de trafic à l'intérieur du pays. |
| 6 | Activités: | Mise en service à ces endroits-là de centres d'accès et de centres de transmission. |
| 7 | Calendrier: | Achèvement progressif prévu pour la fin de l'année 1999. |
| 8 | Etapas intermédiaires: | Approuvées par la direction de VSNL. Le déroulement progressif des opérations est en cours. |
| 9 | Parties concernées: | Néant. |
| 10 | Utilisation prévue des résultats: | Trafic international de télécommunications. |
| 11 | Domaines d'intervention: | Téléphonie de base, services à valeur ajoutée. |
| 12 | Participation du secteur privé: | Néant. |
| 13 | Coût estimatif: | 2 milliards de roupies (55,55 millions de dollars EU). |